

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et Mr Nouredine HAJJI.

**BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2020	31/12/2019 (*)	Variation	
				Montant	%
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 803 052	1 645 727	157 325	10%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	117 909	260 355	(142 446)	(55%)
Créances sur la clientèle *	(1-3)	6 490 734	6 247 902	242 832	4%
Portefeuille-titres commercial	(1-4)	542 381	505 866	36 515	7%
Portefeuille d'investissement	(1-5)	791 954	809 619	(17 665)	(2%)
Titres mis en équivalence	(1-5)	38	83	(45)	(54%)
Valeurs immobilisées	(1-6)	142 975	134 596	8 379	6%
Goodwill		603	700	(97)	(14%)
Autres actifs *	(1-7)	443 160	401 620	41 540	10%
TOTAL ACTIF		10 332 806	10 006 468	326 338	3%

PASSIF

Banque Centrale, CCP	(2-1)	287 079	990 312	(703 233)	(71%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	326 971	29 095	297 876	1024%
Dépôts et avoirs de la clientèle *	(2-3)	7 603 449	7 046 237	557 212	8%
Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	407 824	484 786	(76 962)	(16%)
Autres passifs *	(2-5)	778 157	670 499	107 658	16%
Impôt différé Passif	(2-6)	711	711	0	0%
TOTAL PASSIF		9 404 191	9 221 640	182 551	2%
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		42 911	38 413	4 498	12%
CAPITAUX PROPRES	(3)				
Capital		203 710	203 710	0	0%
Réserves		346 068	294 142	51 926	18%
Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0%
Résultats reportés		192 229	68 033	124 196	183%
Résultat de la période		140 051	176 884	(36 833)	(21%)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		885 704	746 415	139 289	19%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		10 332 806	10 006 468	326 338	3%

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
				Montant	%
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>	(4-1)				
Cautions, avals et autres garanties données		602 935	505 862	97 073	19%
Crédits documentaires		232 500	418 740	(186 240)	(44%)
Actifs donnés en garantie		170 000	488 000	(318 000)	(65%)
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 005 435	1 412 602	(407 167)	(29%)
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	(4-2)				
Engagements de financement donnés		477 644	354 303	123 341	35%
Engagements sur titres		38	38	0	0%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		477 682	354 341	123 341	35%
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	(4-3)				
Engagements de financement reçus		686 477	636 499	49 978	8%
Garanties reçues		2 383 722	2 819 717	(435 995)	(15%)
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		3 070 199	3 456 216	(386 017)	(11%)

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation	
				Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	607 904	633 059	(25 155)	(4%)
Commissions (en produits)	(5-2)	109 672	121 326	(11 654)	(10%)
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	116 516	81 194	35 322	44%
Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	53 934	53 947	(13)	(0%)
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		888 026	889 526	(1 500)	(0%)
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts courus et charges assimilées	(5-5)	(342 663)	(357 633)	14 970	(4%)
Commissions encourues		(7 055)	(9 950)	2 895	(29%)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(349 718)	(367 583)	17 865	(5%)
Produits des autres activités	(5-6)	99 424	85 033	14 391	17%
Charges des autres activités	(5-7)	(93 840)	(68 187)	(25 653)	38%
PRODUIT NET BANCAIRE		543 892	538 789	5 103	1%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(30 781)	(25 722)	(5 059)	20%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		1 828	(425)	2 253	(530%)
Autres produits d'exploitation	(5-8)	16 567	16 294	273	2%
Frais de personnel	(5-9)	(167 366)	(155 563)	(11 803)	8%
Charges générales d'exploitation	(5-10)	(75 052)	(74 294)	(758)	1%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 900)	(13 099)	(801)	6%
RESULTAT D'EXPLOITATION		275 188	285 980	(10 792)	(4%)
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(38)	38	(76)	(200%)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(18 216)	(17 597)	(619)	4%
Impôt sur les bénéfices		(85 882)	(82 249)	(3 633)	4%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		171 052	186 172	(15 120)	(8%)
Part de résultat revenant aux minoritaires		(5 526)	(4 652)	(874)	19%
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE		165 526	181 520	(15 994)	(9%)
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	(5-11)	(25 475)	(4 636)	(20 839)	450%
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE		140 051	176 884	(36 833)	(21%)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)	(5-12)	3,4	4,3	(1)	(21%)
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)	(5-12)	3,4	4,3	(1)	(21%)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
				Montant	%
Flux d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		769 422	807 623	(38 201)	(5%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(353 424)	(366 231)	12 807	(3%)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(7 095)	5 005	(12 100)	(242%)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(247 422)	(244 308)	(3 114)	1%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		527 493	378 908	148 585	39%
Titres de placement		9 661	(61 780)	71 441	(116%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(179 993)	(173 302)	(6 691)	4%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		28 241	3 518	24 723	703%
Impôt sur les bénéfices		(112 183)	(86 899)	(25 284)	29%
Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		434 700	262 534	172 166	66%
Flux d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		60 482	47 333	13 149	28%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		12 954	(107 681)	120 635	(112%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 920)	(5 594)	(16 326)	292%
Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		51 516	(65 942)	117 458	(178%)
Flux de financement					
Remboursement d'emprunts		(66 634)	(84 395)	17 761	(21%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 876)	(2 317)	(5 559)	240%
Dividendes		(762)	(90 366)	89 604	(99%)
Total Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(75 272)	(177 078)	101 806	(57%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		410 944	19 514	391 430	2006%
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		836 387	816 873	19 514	2%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	(6)	1 247 331	836 387	410 944	49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31 Décembre 2020

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- ✓ les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- ✓ les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars tunisiens.

II. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- ✓ la société mère : Attijari Bank;
- ✓ les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- ✓ les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

2.2 Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

3. Règles de consolidation

3.1 Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

3.1.1 Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

3.1.2 Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

3.2 Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

4. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

4.1. Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

4.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

4.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

4.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

4.5 Provision collective

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a constitué au titre de l'année 2020 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1). Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n° 2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- L'application de majorations significatives aux taux de migration des groupes de contreparties allant de 1% (commerce, santé, TIC) jusqu'à 7,75% (agences de voyage).
- L'application des taux de provision qui correspondent aux taux les plus élevés entre les taux minimums prévus par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité et les taux de provision historiques de la banque :

Groupe de contreparties	Taux de provisionnement minimum en %
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	20
Industries mécaniques et électriques	25
Oléifacteurs	35
Industries agroalimentaires	25
Industries pharmaceutiques	20
Autres industries	25
BTP	25
Tourisme	25
Agences de voyage	25
Agence de location de voitures	25
Promotion immobilière	20
Exportateurs d'huile d'olive	30
Commerce	25
Santé	20
Télécom et TIC	20
Autres services	25
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	20
Autres organismes publics	20
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	10

Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	20
Particuliers du secteur public : Crédits logements	10
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	20

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2020 à ce titre s'élèvent à 23 726 KDT amenant le total des provisions collectives à 48 653 KDT.

4.6 Provision additionnelle

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 76 956 KDT au 31/12/2020 dont une dotation additionnelle nette de 7 169 KDT au titre de l'exercice 2020.

4.7 Portefeuille-titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4.8 Valeurs immobilisées

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	20%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33%
Frais d'émission des emprunts	14,30%

4.9 Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

4.10 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

4.11 Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

4.12 Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

4.13 Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont déduits du résultat.

4.14 Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont rajoutées au résultat.

4.15 Impacts de la crise du Covid-19

Dans un contexte de crise sanitaire et économique d'ampleur inédite, Attijari Bank a déployé depuis le début de cette crise, une série de mesures dont l'objectif prioritaire est de garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs, tout en maintenant la continuité de service dans des conditions optimales pour les clients. Attijari Bank s'est mobilisée envers ses clients entreprises, professionnels et particuliers afin de contribuer à atténuer les impacts de la crise.

Au 31 Décembre 2020, la banque marque à travers les réalisations enregistrées une bonne résilience. Ces réalisations sont renforcées par les résultats des stress tests menés en interne démontrant la capacité de la banque à supporter les répercussions induites par la crise.

Dans ce contexte, et dans le cadre d'une démarche de gestion anticipative de la crise, Attijari Bank a renforcé le niveau de provisionnement de son risque de crédit, qui est ainsi passé de 306 328 KDT au 31/12/2019 à 334 547 KDT à la clôture de l'exercice 2020.

Dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-19 du 15 mai 2020, ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°06-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020, la banque a procédé aux traitements suivants :

Traitement du report des échéances sur les crédits accordés aux personnes physiques

Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie numéros 07-2020 et 08-2020 prévoient le report automatique pour les relations classées 0 ou 1 au 31/12/2019, du paiement des tranches de toute nature de crédit non professionnel arrivant à échéance de la façon suivante :

- Si le revenu mensuel est inférieur à 1 000 TND : report d'une période de 7 mois allant de mars à septembre 2020. Cette mesure est applicable à l'ensemble des clients des classes 0 et 1, et au cas par cas pour les clients classés 2 et 3.
- Si le revenu est supérieur à 1 000 TND : report d'une période de 3 mois allant d'avril à juin 2020. Cette mesure est applicable à l'ensemble des clients des classes 0 et 1, et au cas par cas pour les clients classés 2 et 3.

Les reports des échéances accordés sur les crédits aux particuliers ont été traités par Attijari Bank comme suit :

- ✓ La banque a procédé au report des échéances, ce qui se traduit dans les faits par un rallongement de la durée de remboursement du crédit.
- ✓ Un nouveau échéancier a été mis en place dont les remboursements ont été reportés à la fin de l'échéancier initial. Une décote a été constatée afin de refléter le rattachement des produits des échéances reportées aux exercices futurs correspondants.

Traitement des reports des échéances sur les crédits accordés aux entreprises et aux professionnels

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°06-2020 prévoit, notamment, pour les relations classées 0 ou 1 au 31/12/2019, le report des échéances allant de mars 2020 à septembre 2020. Ces reports requièrent une demande des clients.

Par cette même circulaire, la Banque Centrale de Tunisie permet le report des échéances pour les relations classées 2 et 3 au 31 Décembre 2019, et qui seront traitées au cas par cas par les établissements financiers.

Le traitement opéré par la banque correspond à des arrangements des crédits initiaux :

- ✓ Les encours de ces arrangements sont constitués du capital restant dû avant le report majoré des intérêts conventionnels relatifs aux échéances reportées.
- ✓ Les arrangements ont été accordés aux taux conventionnels initiaux avec une période de grâce allant jusqu'à la fin de la période de report.

4.16 Notification contrôle social

La banque a reçu courant le mois de décembre 2020 une notification de contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise au 31/12/2020.

4.17 Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2020, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2019 que celles relatives à l'année 2020.

4.18 Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, les changements de présentation ont été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2019 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

Retraitements du bilan

Rubrique	31/12/2019 Publié	Reclassement de présentation	31/12/2019 Retraité
AC3- Créances sur la clientèle *	6 254 782	(6 880)	6 247 902
AC7- Autres actifs *	394 740	6 880	401 620
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle *	7 062 769	(16 532)	7 046 237
PA5- Autres passifs *	653 967	16 532	670 499

(*) Il s'agit du reclassement des crédits accordés au personnel et des créances rattachées du poste AC3 «Créances sur la clientèle» vers le poste AC7 «Autres actifs».

(*) Il s'agit du reclassement des dépôts du personnel et des dettes rattachées du poste PA3 «Dépôts et avoirs de la clientèle» vers le poste PA5 «Autres passifs».

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2020				31/12/2019		
	Nature	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso
Attijari Bank	Mère	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Filiale	62,29%	62,29%	IG	62,29%	62,29%	IG
Attijari Assurance	Filiale	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	Filiale	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Filiale	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%	IG
Attijari Sicar	Filiale	76,80%	76,55%	IG	76,80%	76,55%	IG
Attijari Gestion	Filiale	99,88%	99,88%	IG	99,88%	99,88%	IG
Attijari Immobilière	Filiale	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	Hors périmètre	0,00%	0,00%	NI	66,25%	62,04%	IG
Attijari Finance	Entreprise associée	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Entreprise associée	0,01%	0,01%	ME	0,02%	0,02%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence
NI : Non intégrée

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 1 803 052 KDT contre 1 645 727 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 157 325 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Caisse Dinars	76 738	70 657
Caisse Devises	10 270	12 870
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	11 073	9 037
Banque Centrale comptes ordinaires	1 155 442	1 130 509
Placements auprès de la banque centrale	549 731	422 521
Créances rattachées	0	22
Centres de chèques postaux et TGT	90	399
Provisions sur les avoirs auprès de la BCT	(292)	(288)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 803 052	1 645 727

NOTE 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 117 909 KDT contre 260 355 KDT au 31 décembre 2019, soit une diminution de 142 446 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur banques non résidentes	30 796	180 261
Créances sur les banques résidentes	27 151	27 214
Créances sur les établissements financiers	60 388	53 293
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	15	28
Provisions sur les établissements bancaires et financiers	(441)	(441)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	117 909	260 355

NOTE 1-3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 6 490 734 KDT contre 6 247 902 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 242 832 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	341 686	240 919
Créances rattachées	10 536	11 047
Total comptes débiteurs	352 222	251 966
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	6 423 322	5 876 369
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	9 779	11 504
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	49 459	62 791
Impayés	70 812	128 481
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	332 655	653 554
Provisions pour créances douteuses	(706 074)	(672 802)
Agios réservés	(94 286)	(99 430)
Créances rattachées	33 183	18 540
Total autres concours à la clientèle	6 118 850	5 979 007
Crédits sur ressources spéciales	19 662	16 929
Total créances sur la clientèle	6 490 734	6 247 902

NOTE 1-4 : Portefeuille-titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 542 381 KDT contre 505 866 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 36 515 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor	405 002	349 228
Autres titres de placement	136 667	152 151
Provisions sur titres de placement	(7 278)	(7 778)
Créances rattachées	7 990	12 265
Total Portefeuille-titres commercial	542 381	505 866

NOTE 1-5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 791 954 KDT contre 809 619 KDT au 31 décembre 2019, soit une diminution de 17 665 KDT.

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2019
Titres d'investissement		
BTA Investissement	666 428	731 270
Obligations	6 813	8 748
Créances rattachées	26 907	28 168
Provisions sur BTA Investissement	(50)	(62)
Total des titres d'investissement	700 098	768 124
Titres de participation		
Titres de participation libérés	107 212	57 612
Provisions pour dépréciation titres	(17 136)	(17 497)
Créances rattachées	1 780	1 380
Total des titres de participation	91 856	41 495
Total Portefeuille d'investissement	791 954	809 619

NOTE 1-5 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 38 KDT au 31 décembre 2020. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
ATTIJARI FINANCE	17	56
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	21	27
Total Titres mis en équivalence	38	83

NOTE 1-6 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 142 975 KDT contre 134 596 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 8 379 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Constructions	63 261	67 637
Agencements, Aménagements et Installations	14 267	14 436
Terrains	8 151	8 183
Logiciels de base	5 146	4 654
Matériel Informatique	11 631	10 011
Matériel & Mobilier	5 288	4 826
Matériel Roulant	1 137	1 228
Autres Immobilisations	35 467	24 993
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(1 373)	(1 372)
Total Valeurs immobilisées	142 975	134 596

NOTE 1-7 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 443 160 KDT contre 401 620 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 41 540 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Crédits directs et avances au personnel	297 676	285 101
Débit à régulariser et divers	76 661	55 695
Prêts sur fonds social	8 263	8 287
Créances prises en charge par l'Etat	2 934	3 667
Etat, impôts et taxes	17 520	14 834
Charges payées ou comptabilisées d'avance	27 389	15 185
Débiteurs divers	13 716	22 957
Dépôts et cautionnements	7 115	4 766
Provisions sur autres actifs	(8 114)	(8 872)
Total Autres actifs	443 160	401 620

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 2-1 : Banque centrale, CCP

Le poste Banque centrale et CCP accuse au 31 décembre 2020 un solde de 287 079 KDT contre un solde de 990 312 KDT au 31 décembre 2019, soit une diminution de 703 233 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Appel d'offre	287 000	988 000
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP	79	2 312
Total Banque centrale, CCP	287 079	990 312

NOTE 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 326 971 KDT contre 29 095 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 297 876 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Banques résidentes	255 608	12 961
Banques non résidentes	63 516	13 255
Etablissements financiers	7 837	2 865
Dettes rattachées	10	14
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	326 971	29 095

NOTE 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 7 603 449 KDT contre 7 046 237 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 557 212 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	3 581 135	3 148 290
Comptes d'épargne	2 595 950	2 335 375
Bons de caisse	541 616	569 331
Comptes à terme	368 359	436 257
Autres produits financiers	69 912	152 961

Certificats de dépôts	147 000	82 000
Autres sommes dues à la clientèle	265 555	301 780
Dettes rattachées	33 922	20 243
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 603 449	7 046 237

NOTE 2-4 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 407 824 KDT contre 484 789 KDT au 31 décembre 2019, soit une diminution de 76 962 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	123 994	164 553
Autres Fonds empruntés	150 303	176 378
Ressources spéciales	86 074	93 951
Dettes rattachées	47 453	49 904
Total Emprunts et ressources spéciales	407 824	484 786

NOTE 2-5 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 778 157 KDT contre 670 499 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 107 658 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Créditeurs divers	91 805	113 399
Charges à payer	92 859	78 538
Crédit à régulariser et divers	529 626	413 117
Exigibles après encaissement	29 789	32 504
Impôts et taxes	34 078	32 941
Total Autres passifs	778 157	670 499

Il est à noter que la banque a reçu au cours l'exercice 2019 un avis de vérification fiscale portant sur les périodes allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018. La banque a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais en fournissant ses oppositions vis-à-vis des résultats reçus.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle et en concertation avec les conseillers fiscaux, la banque a estimé et comptabilisé dans ses états financiers arrêtés au 31/12/2020 les provisions jugées nécessaires.

NOTE 2-6 : Impôts différés Passif

Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 711 KDT au 31 décembre 2020. Ce passif d'impôt différé provient essentiellement de l'impôt différé sur les éliminations des dépréciations et des provisions internes.

NOTE 3 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2020 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2020 :

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2019	DIVIDENDES VERSES	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAIT DE CONSO	RÉSULTAT	CLOTURE
ATTIJARI BANK	Capital	203 710	-						-	203 710
	Réserves	348 358	170 115		1 834	129			-	520 436
	Résultat	170 115	(170 115)						129 578	129 578
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(234)	37						-	(197)
	Résultat	37	(37)						(39)	(39)
ATTIJARI GESTION	Réserves	367	463	(728)	15				-	117
	Résultat	463	(463)						535	535
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	490	623					(1 113)	-	-
	Résultat	623	(623)						-	-
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(668)	(408)						-	(1 076)
	Résultat	(408)	408						(469)	(469)
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	(448)	(335)		24				-	(759)
	Résultat	(335)	335						688	688
ATTIJARI LEASING	Réserves	14 700	2 058		40	(104)			-	16 694
	Résultat	2 058	(2 058)						1 880	1 880
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(4)	1				(7)		-	(10)
	Résultat	1	(1)						1	1
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	91	166	(100)	18			(31)	-	144
	Résultat	166	(166)						925	925
ATTIJARI SICAR	Réserves	(1 846)	853	(908)	57	-			-	(1 844)
	Résultat	853	(853)						2 650	2 650
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	5 015	3 311		112				-	8 438
	Résultat	3 311	(3 311)						4 302	4 302
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital	203 710	-						-	203 710
	Réserves	365 821	176 884	(1 736)	2 100	25	(7)	(1 144)		541 943
	Résultat	176 884	(176 884)						140 051	140 051

NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS

- Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2020 un solde de 602 935 KDT contre 505 862 KDT au 31 décembre 2019.
- Les crédits documentaires s'élèvent à 232 500 KDT au 31 décembre 2020 contre 418 740 KDT au 31 décembre 2019.
- Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 170 000 au 31 décembre 2020 contre 488 000 KDT au 31 décembre 2019.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Cautions, avals et autres garanties données	602 935	505 862
Crédits documentaires	232 500	418 740
Actifs donnés en garantie	170 000	488 000
Total Passifs éventuels	1 005 435	1 412 602

NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 477 682 KDT au 31 décembre 2020 contre 354 341 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 123 341 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés	477 644	354 303
Engagements sur titres	38	38
Total Engagements donnés	477 682	354 341

NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 070 199 KDT au 31 décembre 2020 contre 3 456 216 KDT au 31 décembre 2019.

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLDE

LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 889 526 KDT au 31 décembre 2019 à 888 026 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une régression de 1 500 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 607 904 KDT contre 633 059 KDT au 31 décembre 2019, soit une régression de 25 155 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	4 997	13 690
Opérations avec la clientèle	578 477	583 783
Autres intérêts et revenus assimilés	24 430	35 586
Total intérêts et revenus assimilés	607 904	633 059

NOTE 5-2 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 109 672 KDT contre 121 326 KDT au 31 décembre 2019, soit une diminution de 11 654 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	48 499	46 549
Commissions sur moyens de paiement	25 449	30 618
Commissions sur opérations de crédits	23 043	29 777
Commission sur opérations internationales	11 094	12 458
Commissions sur autres opérations bancaires	1 587	1 924
Total Commissions	109 672	121 326

NOTE 5-3 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 116 516 KDT contre 81 194 KDT au 31 décembre 2019, soit une hausse de 35 322 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Gain net sur opérations de change	66 738	53 874
Gain net sur titres de placement et transaction	49 953	27 692
Dotation aux provisions sur titres de placement	(175)	(372)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	116 516	81 194

NOTE 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 53 934 KDT contre 53 947 KDT au 31 décembre 2019, soit une régression de 13 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Revenus sur titres d'investissement	47 186	46 560
Intérêts sur obligations	949	1 249
Dividendes	5 732	6 113
Autres revenus	67	25
Total Revenus du portefeuille d'investissement	53 934	53 947

LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 367 583 KDT au 31 décembre 2019 à 349 718 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 17 865 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 342 663 KDT contre 357 633 KDT au 31 décembre 2019, soit une diminution de 14 970 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	43 224	78 233
Opérations avec la clientèle	258 812	218 481
Emprunts et ressources spéciales	13 888	19 041
Autres intérêts et charges	26 739	41 878
Total intérêts encourus et charges assimilées	342 663	357 633

NOTE 5-6 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 99 424 KDT contre un solde de 85 033 KDT au 31 décembre 2019, soit une hausse de 14 391 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 5-7 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 93 840 KDT contre un solde de 68 187 KDT au 31 décembre 2019, soit une hausse de 25 653 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions techniques d'assurance vie	91 665	73 191
Dotations / Reprises aux / des autres provisions techniques	2 175	(5 004)
Total Charges des autres activités	93 840	68 187

NOTE 5-8 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 16 567 KDT contre 16 294 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 273 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur crédits au personnel	11 048	13 086
Revenus immobiliers	251	247
Autres produits d'exploitation	5 268	2 961
Total Autres produits d'exploitation	16 567	16 294

NOTE 5-9 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 167 366 KDT contre 155 563 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 11 803 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations du personnel	127 153	119 228
Charges sociales	28 590	26 984
Autres charges liées au personnel	11 623	9 351
Total Frais de personnel	167 366	155 563

NOTE 5-10 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2020 un solde de 75 052 KDT contre 74 294 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 758 KDT.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Loyers et services extérieurs	27 038	26 213
Cotisation fonds de garantie	19 721	18 388
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	7 742	7 812
Annonces et insertions publicitaires	3 631	4 103
Impôts et taxes	4 737	4 634
Missions réceptions	1 023	2 187
Fournitures de bureaux	978	1 089
Frais du conseil et d'assemblée	828	848
Dons et cotisations	592	788
Documentation centrale	318	389
Frais d'actes et contentieux	173	224
Transport et déplacement	121	189
Autres	8 150	7 430
Total charges générales d'exploitation	75 052	74 294

NOTE 5-11 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Cette rubrique enregistre la majoration de 2% de la cotisation sociale de solidarité exigée d'une manière conjoncturelle par la loi de finances pour l'année 2020 sur les bénéfices 2019,2020 et 2021, la redevance conjoncturelle instaurée par le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 sur les bénéfices 2019 et 2020 et le don de 11.75 MTND fait au profit du Fonds National 18-18 afin de contribuer aux efforts de l'Etat dans sa lutte contre la pandémie Covid- 19.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	4 651	4 636
Redevance conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	9 074	0
Don au profit du fonds national 18-18 Covid-19	11 750	0
Total solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	25 475	4 636

NOTE 5-12 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 3,4 dinars contre 4,3 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net en KDT	140 051	176 884
Nombre moyen d'actions	40 741 997	40 741 997
Résultat de base par action (en DT)	3,4	4,3
Résultat dilué par action (en DT)	3,4	4,3

NOTE 6 : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 1 247 331 KDT au 31 décembre 2020 contre 836 387 KDT au 31 décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 861 292	1 853 468
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 803 345	1 645 993
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	57 947	207 475
Liquidités et équivalents de liquidités passif	613 961	1 017 081
Banque centrale	606 124	1 014 216
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	7 837	2 865
Liquidités et équivalents de liquidités	1 247 331	836 387

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 05/03/2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2020 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
DE ATTIJARI BANK

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 05 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **10 332 806 KDT** et un bénéfice net de **140 051 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, **sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note « II.4.5 Provision collective » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la banque a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 23 726 KDT.
- La note « II.4.15 Traitement du report des échéances sur les crédits reportés » se rapportant au traitement des reports d'échéances effectués en application du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020, ainsi que

des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°06-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020. La banque a appliqué les traitements requis par les dites circulaires.

- La note « II.4.16. Notification contrôle social » aux états financiers se rapportant à une notification de contrôle social reçue en octobre 2020. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- La note explicative « 2.5 : Autres passifs » aux états financiers se rapportant à une notification de redressement à la suite d'une vérification fiscale subie en 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question

dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 31 Mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

Cabinet M.S.Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Noureddine HAJJI

Mohamed LOUZIR